LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU SÉGUR DE LA SANTÉ



0.2 iour

INTÉGRER L'ACTUALITÉ DES RELATIONS SOCIALES DANS LA FPH

PROGRAMME DE LA FORMATION

LE CHAMP DE NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LA FPH, PORTÉE ET LIMITE DE L'OPPOSABILITÉ D'UN ACCORD

- La place de la négociation collective dans la FPH dans le versant hospitalier
- L'élargissement des domaines de la négociation collective
- > Accords négociés versus LDG

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCORDS

- Les accords cadres engageant : exemple du Ségur de la Santé et du télétravail
- Pertinences et limite des accords cadre

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- › Qui peut négocier ? La question de la représentativité des organisations représentatives
- L'initiative de la négociation
 - l'initiative de l'employeur ou des OS
 - les accords cadres engageant, les accords rendus possibles par la réglementation, les accords optionnels et facultatifs
- Les accords dans le cadre du Ségur : prime d'engagement collectif, 11 heures de repos, annualisation du temps de travail, plan de titularisation de sortie de crise et résorption de l'emploi précaire
- Composition, validité, contrôle de conformité et suivi des accords
- Révision, suspension et dénonciation des accords

LES BONNES PRATIQUES DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

OBJECTIFS

- Identifier les modalités de la négociation collective dans la FPH dans le cadre du Ségur de la Santé.
- Identifier le champ de la négociation collective dans le versant hospitalier de la Fonction publique.
- Distinguer les cas de négociation obligatoires, facultatifs et optionnels.
- Apprécier l'intérêt des accords de méthode.
- Expliquer la portée juridique des accords négociés.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une intervention intégrant la toute dernière actualité de décembre 2021
- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un format idéal pour une mise à jour rapide de ses connaissances
- Un consultant expert en RH de la Fonction Publique Hospitalière

PUBLIC ET PRÉREQUIS

DRH, représentants syndicaux, Chargé(e)s de recrutement, Responsables ressources humaines, responsables et chargés du dialogue social dans les établissements de la FPH

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation Évaluation à chaud et à froid



BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2 Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07 formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)	Formation choisie
□ Mme □ M. Nom	Titre
Prénom	Référence
Fonction	Dates
E-mail	Lieu
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)	Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an,
Tél. (ligne directe)	à un tarif très avantageux (remise de 40% sur le prix public). Merci de préciser votre choix :
Tél. mobile (pour infos de dernière minute)	☐ Formation + Accès e-ressources pendant un an * ☐ Formation seule
Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre	Tarif
pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :	Indiquez le tarif HT selon l'option choisie
Entreprise / Établissement	
	Ville
•	Fax
·	
Code APE / NAF	
Responsable de l'inscription	
☐ Mme ☐ M. Nom	Prénom
Tél. (ligne directe)	E-mail
Facturation/Règlement	
□ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :	□ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :
À l'attention de □ Mme □ M.	Nom de l'OPCO
Nom	Numéro de prise en charge
Prénom	Adresse de votre OPCO
Service/Fonction	
	Code postal
E-mail	Ville
Libellé de la facture	
	Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.
Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser	E ".)
	Fait à : Le :
	Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :
Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître	
sur la facture ? □ OUI □ NON	
Si OUI, numéro :	
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation	
Prise en charge (si parcours certifiant) :	La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente
CPF	précisées sur www.gereso.com/cgv/